



12<sup>EME</sup> ASSEMBLEE GENERALE DAKAR (SENEGAL)  
SEPTEMBRE 2015

---

## **RAPPORT DE LA COMMISSION DES TEXTES FONDAMENTAUX**

La Commission des textes fondamentaux, s'est réunie, pour, ainsi qu'il est de coutume à chaque Assemblée Générale, revisiter les textes qui régissent la vie de notre Réseau, à savoir le Statut et le Règlement intérieur.

De cette rencontre, il est ressorti que les textes de notre organisation pèchent par leur fragilité, du fait de leur instabilité ; ce qui au sens de la commission, risque de leur faire perdre leur nature de « textes fondamentaux ». Il a en effet été constaté chaque Assemblée Générale est prétexte à modification des dispositions de nos textes fondamentaux.

Tirant argument de ce que cette instabilité est de nature à fragiliser le RAPP et à obérer son fonctionnement optimal, la Commission a jugé qu'il faille travailler à produire des textes, pour ainsi dire, définitifs.

Aussi est-il proposé de procéder à une relecture en profondeur de chacun des textes, à la lumière des évolutions que le réseau a connues et de l'expérience tirée de notre pratique depuis toutes ces années.

Proposition est faite, en conséquence, de procéder à une large distribution et une large diffusion de nos textes auprès de tous nos membres avec mission pour chacun d'analyser ces textes et y faire des propositions d'amendement. Ces propositions seront reversées à la Commission des Textes fondamentaux qui en fera une première analyse à présenter au prochain Comité Exécutif pour une première prévalidation, avant que la prochaine Assemblée générale ne se prononce définitivement sur la nouvelle mouture finale des statuts et règlements du Réseau.

Les propositions d'amendement pourraient être reçues des membres du RAPP dans le délai butoir de 3 mois, soit au plus tard à fin décembre 2015.

Les membres de la Commission des Textes fondamentaux pourraient alors constituer en leur sein un comité d'analyse des propositions reçues. Ce comité composé des membres du Bureau de la Commission aurait alors à charge, et ce au plus tard à la date du 15 février 2016, de proposer un premier draft des textes à soumettre au Comité Exécutif de Lomé au TOGO, pour être définitivement adopté à l'Assemblée Générale de Cotonou au Bénin.

Voici Mesdames et Messieurs, chers collègues, les propositions qui sont ressorties de la rencontre des membres de la Commission des Textes fondamentaux. Nous voulons les soumettre à votre appréciation pour décision.

Mesdames et Messieurs, notre proposition va dans le sens d'assurer à notre réseau de reposer sur un socle textuel solide qui lui permette de s'ancrer définitivement dans la modernité, la stabilité et dans l'efficacité. Si définitivement la question des textes est réglée, les énergies pourraient alors être consacrées à d'autres tâches, dont la mise en œuvre effective du Plan Stratégique de Développement et du Programme d'Action Prioritaire qui en découle.

Je vous remercie.